



Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet du Theil ! <http://letheildebretagne.fr>

Aimez, partagez les infos sur Facebook <http://www.facebook.com/letheildebretagne>

ÉDITO : L'URBANISME, CLÉ DE VOUTE DU DYNAMISME ET DE LA VITALITÉ DE LA COMMUNE

Pour enrayer la régression des effectifs scolaires, la nouvelle municipalité a fait le choix d'adopter une politique claire et ambitieuse en matière d'urbanisme. Quelques années seront nécessaires avant d'en récolter les fruits.

Dans le cadre de la révision de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), une étape importante voit le jour : la présentation du PADD. Document central du PLU, le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) définit les orientations générales des politiques retenues par notre commune en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le Maire, Benoît CLEMENT

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2021

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour choix d'un bureau d'études et maître d'œuvre pour la création d'un lotissement communal à vocation d'habitat, secteur de la Huberdière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitry, pour le choix d'un bureau d'études pour la création d'un lotissement communal à vocation d'habitat sur le secteur de la Huberdière, pour un montant estimé à 4 200 € (soit 12 demi-journées à 350 €) ; et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui définit la nature et les modalités de cette assistance.

Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble de M.et Mme Sourdril. Section A n°1012 et n° 287p.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), de ne pas exercer son droit de préemption.

Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble de Mme Lehuger. Section A n° 1073, 1074, 1076, 1077, 1078 et 1080.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), de ne pas exercer son droit de préemption.

Approbation de la convention de mise à disposition des locaux communaux de la bibliothèque à Roche aux Fées communauté, dans le cadre de la compétence « Lecture publique ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention proposée entre la Commune du Theil de Bretagne et Roche aux Fées communauté pour le fonctionnement du service « Médiathèque », relative à la mise à disposition des locaux situés au rez-de-chaussée du Centre socio-culturel Rosalie Lebreton, toutefois la salle d'exposition pourra être utilisée si besoin par la mairie, et du mobilier actuellement en place ; et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Motion du Comité Syndical du Collège de Retiers sur le subventionnement du collège. Avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, à l'unanimité, donne un avis favorable à la motion proposée et s'engage à subventionner les projets et sorties pédagogiques des élèves du Theil de Bretagne fréquentant le Collège de la Roche aux Fées.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par délibération en date du 3 septembre 2018, le Conseil Municipal du Theil de Bretagne a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Les études pour la révision du PLU atteignent une étape importante, celle de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable à la population.

Le PADD sera présenté aux habitants du Theil de Bretagne le **mercredi 17 mars 2021 à 20h00** à la salle communale.

Toutefois, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises par le gouvernement, cette réunion pourra être reportée à une date ultérieure.

RÉVISION DU PLU

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, nous vous informons que les membres de la commission municipale d'urbanisme vont procéder, **à compter du 1er mars 2021**, au recensement des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination, sur l'ensemble du territoire communal.

Si vous souhaitez porter à la connaissance de la commission un bien vous appartenant susceptible de changer de destination, vous êtes invités à contacter la mairie.

PLAN CADASTRAL

Les propriétaires fonciers possédant des biens sur le territoire de la commune du Theil de Bretagne sont informés que les résultats des travaux d'adaptation du cadastre sont mis à disposition depuis le 15/2/2021 pour une **durée d'un mois**. La nouvelle représentation du plan cadastral est disponible sur le site www.rpcu.cadastre.gouv.fr (arrêté municipal du 2/2/2021).

FINANCES PUBLIQUES

Depuis le 1er janvier 2021, l'interlocuteur des finances publiques change.

Pour le paiement des impôts (revenus, taxe d'habitation, foncière) : *Service des particuliers* du **lundi au vendredi 8 h 45 à 12 h** (sans rendez-vous) et le **lundi de 13 h 30 à 16 h 15, mardi et jeudi de 13 h 45 à 16 h 15** (sur rendez-vous au 02 99 74 54 48 ou sur votre espace sécurisé impots.gouv.fr).

Pour le paiement des factures locales (cantine, garderie, ordures ménagères...) : *Service de gestion comptable* du **lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h** au 02 99 75 30 55.

Une adresse unique : *Centre des finances publiques, 7 place du Champ de Foire, BP 90611 35506 VITRE CEDEX.*

Pour les règlements en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire :

A Retiers : Maison de la presse, 1 rue Auguste Pavie,

A Janzé : Le Sagittaire, 4 rue du Docteur Roux et Le Sulky, 9 Rue André De Villoutreys
ou en ligne sur impots.gouv.fr

DÉPLOIEMENT DE LA 5G

Les opérateurs de téléphonie mobile sont engagés dans le déploiement du Très Haut Débit Mobile 5G sur les territoires. La commune du Theil de Bretagne a été informée par l'opérateur FREE mobile de l'installation de cette technologie sur l'antenne existante au lieu-dit « La Chantardière », au cours du **deuxième semestre 2021**. Un dossier d'information est consultable en mairie. Un guide est également disponible « L'essentiel sur la 5G ».

INFOS LE THEIL

Propriétaires de boîte aux lettres affichant un « Stop Pub », vous recevrez en **2021** la « feuille jaune ». A partir de ce numéro, la feuille d'information mensuelle est distribuée dans chaque foyer de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal le **lundi 8 mars à 20h00**, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal.

MASQUE POUR TOUS LES ÉLÈVES THEILLAIS

Depuis le 1er février 2021, le port de masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire pour les élèves des écoles élémentaires (à partir de 6 ans), des collèges et des lycées. A ce titre, la municipalité souhaite offrir un masque en tissu de catégorie 1 à chacun de ces élèves domiciliés au Theil de Bretagne.

Les élèves concernés sont invités à s'inscrire via le formulaire en ligne accessible sur le *site internet* de la commune ou la *page facebook*. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **lundi 15 mars 2021**.

Des permanences pour retirer les masques auront lieu au centre socio-culturel Rosalie Lebreton les **samedi 6 mars de 10h00 à 12h00**, **vendredi 26 mars de 16h45 à 18h30** et **samedi 27 mars de 10h à 12h00**.

TRANSPORT CAMPAGNE DE VACCINATION

En attendant l'ouverture prochainement d'un centre de vaccination à Retiers, le centre de vaccination de rattachement pour les habitants de la commune est celui de Vitré. Des créneaux de vaccination sont ouverts pour les personnes dites prioritaires dont les personnes âgées de + de 75 ans. Pour les personnes concernées qui rencontreraient des problèmes de mobilité, la Communauté de Communes organise un transport pour s'y rendre. Les personnes intéressées sont invitées à contacter la *Mairie du Theil de Bretagne* au 02 99 47 74 07 pour s'inscrire.

SANTÉ SANITAIRE ANIMAUX

Détenteur d'un porc ou de quelques porcs, vous devez vous enregistrer auprès de l'Etablissement de l'Elevage (EdE) :

EdE de Bretagne 35, Antenne d'Ille-et-Vilaine, Rue Maurice Le Lannou, CS 74223, 35042 RENNES Cedex

02 23 48 26 63, ede.identification35@bretagne.chambagri.fr

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais entraîne de sévères pertes économiques.

Respecter les mesures sanitaires suivantes :

1. Déclarer immédiatement tout cas suspect (perte d'appétit, fièvre, abattement, rougeurs sur la peau) vivant ou mort à votre vétérinaire,
2. Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine,
3. N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un autre pays et nettoyer et désinfecter tous les outils partagés avec d'autres éleveurs,
4. Empêcher tout visiteur (surtout des chasseurs !) d'être en contact avec vos porcs si cela n'est pas strictement nécessaire,
5. Et surtout, si votre/vos porc(s) ont accès à l'extérieur ou sont en plein air, vos clôtures doivent être conformes au texte réglementaire résumé dans la fiche de l'IFIP. Ces clôtures doivent éviter tout contact direct ou indirect du/de vos porcs avec les sangliers

COMPOSTAGE

Chaque année, le SMICTOM propose des sessions de ventes de composteurs à tarif préférentiel.

Pour ce début d'année 2021, les distributions de composteurs auront lieu : **samedi 13 mars** à Janzé et **samedi 26 juin** à Retiers.

Les habitants qui souhaitent réserver un composteur sont invités à se rendre sur le site du SMICTOM afin de réserver la date de retrait et le modèle de composteur qui leur convient. Une fois sur place, ils pourront retirer le composteur et bénéficier d'une formation aux bonnes pratiques du compostage grâce à l'intervention d'un maître composteur.

Réservation sur www.smictom-sudest35.fr

BUS FRANCE SERVICES

Mercredi 7 avril de 12h à 13h et de 14h à 18h, place de l'église (devant la salle communale).

- Accompagnement dans vos démarches administratives, aide à l'accès aux droits et services.

- Compréhension et/ou rédaction de vos courriers

- Aide à l'e-administration (CARSAT, MSA...)

Renseignements par téléphone : 07 78 81 92 05 ou par

mail : pimmsmobile35@pimms.org

Des permanences sont assurées sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

APRES-MIDI ÉCOCITOYENNE

Une après-midi écocitoyenne est organisée pour nettoyer le centre bourg et ramasser les déchets sur la commune.

De petites équipes seront organisées afin de respecter les gestes barrières.

Merci de vous munir d'un gilet jaune et de gants de jardinage.

Rendez-vous, petits et grands, le **samedi 17 avril à 14h**, place de l'église.

RESTAURANT SCOLAIRE

Nouveauté : Les menus du restaurant scolaire seront consultables en ligne chaque semaine, sur le site internet de la commune

<http://letheildebretagne.fr/?Les-services-periscolaires>

CHEMINS ET RANDONNÉES

Compte tenu des informations en notre possession, à la rédaction de cet article, l'association chemins et randonnées ne peut annoncer de date de reprise des randonnées en groupe.

Renseignements auprès de *Jean-Louis Cocault* 06 31 23 81 96 ou de *Michelle Clouet* 02 99 43 56 25

LES MÉTIERS DU TRANSPORT DE VOYAGEURS

Les métiers du transport de voyageurs recouvrent les postes de conducteurs (trices) d'autocars, mais aussi de mécaniciens (nes) ou encore, de responsables d'exploitation.

Roche aux Fées communauté, en partenariat avec la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) et l'entreprise locale RGO, plus connue sous le nom de Perrin, organise un temps fort sur le thème : Quel métier pour moi demain ? pour découvrir les métiers, les formations et répondre aux besoins des professionnels sur le territoire.

Atelier ouvert à toutes et à tous, aux scolaires, actifs, demandeurs d'emploi :

mercredi 3 mars de 13 h 30 à 17 h à la Canopée, 2, rue Louis Amoureux, Janzé.

Gratuit sur inscription auprès du 02 99 47 16 67 ou pae.janze@rafcom.bzh.

DON DU SANG

Beaucoup de places disponibles avec 2 dates pour le mois de mars sur le secteur :

4 mars de 10h à 18h30 Salle du chêne jaune, Rue du Pain Levé, JANZE

12 mars de 14h30 à 19h Salle polyvalente, Rue Victor Hugo, RETIERS

Don sur réservation uniquement, <https://efs.link/rdv> ou 02 99 54 42 22

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les conditions météorologiques de cette mi-février ont déclenché les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.

Tout ramassage ou manipulation des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes) car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

Il est actuellement trop tard pour entreprendre des mesures de lutte efficaces sur les chenilles dans leur phase de pleine mobilité. Le principe d'urgence le plus efficace consiste à utiliser un désherbeur thermique à gaz type chalumeau qui permet de neutraliser les chenilles au sol sans contact direct.

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, ce phénomène dangereux peut durer jusque fin mars.

LOGEMENT A LOUER

Résidence Bon Abri

Type T1 Bis (31m2)

Libre à compter du **1er avril 2021**.

Renseignement à la mairie.

HORAIRE DE LA MAIRIE

Tous les matins 8h30 à 12h30 et le lundi après-midi de 13h30 à 18h30.

Parution le **lundi 1er mars 2021**

Pour Infos-Le Theil n° 260,

Articles à déposer pour le **15/03/2021** à la mairie.

Responsable de publication : Benoît Clément

Rédaction et impression : Cyrille Poinsignon et

Secrétariat Mairie 02 99 47 74 07 - mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr

725 exemplaires.

